

Assurance-chômage

Demande d'indemnité en cas d'insolvabilité

Nom

Prénom

N° AVS

7 5 6

Date de naissance

J J M M A A A A

Nationalité

Lieu d'origine (si nationalité suisse)

Rue

N°

NPA

Lieu

Pays

Téléphone

E-mail

Coordonnées bancaires (n° IBAN)

État civil

célibataire

marié(e) / partenariat enregistré / séparé(e)

divorcé(e) / partenariat dissous

veuf/veuve

N'ont pas droit à l'indemnité en cas d'insolvabilité les personnes qui fixent les décisions que prend l'employeur – ou peuvent les influencer considérablement – en qualité d'associé, de membre d'un organe dirigeant de l'entreprise ou encore de détenteur d'une participation financière dans l'entreprise (p. ex. actionnaire, membre du conseil d'administration, associé, directeur etc) ; il en va de même des conjoints / partenaires enregistrés de ces personnes, qui sont occupés dans l'entreprise.

1 Pour quelle raison demandez-vous l'indemnité en cas d'insolvabilité ?

Ouverture d'une procédure de faillite

Sursis concordataire

Procédure de saisie

Ajournement de la déclaration de faillite

Non-ouverture de la procédure de faillite pour cause de surendettement (réquisition de faillite déposée)



2 Quels sont le nom et l'adresse de l'employeur ?

Nom
[Barre grise]

Rue
[Barre grise] N°
[Barre grise]

NPA
[Barre grise] Lieu
[Barre grise]

3 Quelle a été la durée du rapport de travail ?

du [J] [J] [M] [M] [A] [A] [A] [A] au [J] [J] [M] [M] [A] [A] [A] [A]

4 Est-ce qu'un contrat de travail écrit a été signé ?

non oui, veuillez joindre une copie du contrat de travail

5 Jusqu'à quand avez-vous reçu votre salaire ?

[J] [J] [M] [M] [A] [A] [A] [A]

6 Avez-vous reçu des avances sur salaire ou des versements partiels ?

non oui, au total CHF [Barre grise]

du [J] [J] [M] [M] [A] [A] [A] [A] au [J] [J] [M] [M] [A] [A] [A] [A]

7 Quel a été votre dernier jour réellement travaillé ?

[J] [J] [M] [M] [A] [A] [A] [A]

8 Quel emploi avez-vous exercé ?

[Barre grise]

9 Quel était votre temps de travail hebdomadaire ?

heures [Barre grise]

10 À combien de vacances (jours) avez-vous droit cette année selon votre contrat ?

[Barre grise] jours

Combien de jours de vacances avez-vous pris cette année ?

[Barre grise] jours

Combien de jours de l'année précédente n'avez-vous pas encore pris ?

[Barre grise] jours

11 Quel est le montant de votre salaire de base soumis à l'AVS ?

par heure par mois CHF [Barre grise]

12 En cas de faillite, avez-vous fait valoir toutes vos créances auprès de l'Office des faillites ?

non oui, veuillez joindre une copie de la demande à l'office des faillites

13 Créances de salaire en suspens jusqu'à la date de la faillite ou de l'insolvabilité (se référer aux explications sous le tableau)

a) de		à								b) Salaire brut soumis à AVS	c) Part 13e mois salaire	d) Part vacances / heures anticipées	e) Suppléments
J	J	J	J	M	M	A	A	A	A	CHF	CHF	CHF	CHF

Autres indications concernant e) suppléments: de quel type s'agit-il ?

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

Explications relatives aux créances de salaires en suspens :

- a) Énumérez les créances de salaire séparément par mois.
- b) Indiquez les créances de salaire en suspens pour les quatre derniers mois du rapport de travail, mais uniquement jusqu'à concurrence du montant maximal pour le calcul des cotisations de l'assurance-chômage, c'est-à-dire jusqu'à un maximum de CHF 12 350.- par mois. En cas de maladie, d'accident, de congé maternité ou paternité, de congé de prise en charge, de service militaire, civil ou protection civile, de réduction de l'horaire de travail ou de perte de travail liée aux intempéries etc., indiquez le salaire que l'entreprise aurait dû payer.
- c) Indiquez le 13e mois de salaire ou les gratifications s'il existe un droit légal, mais seulement au prorata et pour les quatre derniers mois au plus.
- d) Indiquez les droits aux congés non pris, les primes de vacances non payées ou les heures anticipées déjà effectuées, mais seulement au prorata et pour les quatre derniers mois au plus.
- e) Indiquez les autres suppléments, pour autant qu'ils soient dus par l'entreprise et sont soumis à l'AVS, par exemple les indemnités de travail en équipe, de travail salissant ou de chantier, les primes de travail à la pièce, les primes pour heures supplémentaires, travail de nuit ou du dimanche. Précisez le type de suppléments dans les lignes 1) à 5) sous «Autres indications concernant e) suppléments». Les allocations pour enfants et les allocations de formation ne doivent pas être mentionnées.

14 A quelles assurances sociales votre employeur est-il affilié ?

Caisse de compensation AVS	Nom	N° affilié
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Assurance-accidents LAA	Nom	N° contrat
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Institution de prévoyance LPP	Nom	N° contrat
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

